



الإتحاد الجزائري لكرة القدم  
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL  
الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة  
Ligue Nationale de Futsal



**Commission de l'Organisation des Compétitions**

PROCES VERBAL N° 30

SEANCE DU

LUNDI 15 AVRIL 2024

**Saison**

**2023-2024**

Etaient présents :

Mrs ADDI Abderahmane - Président

ZEMMOURI Mohamed - Secrétaire

MAATOUK Mohamed - Membre



Le Lundi 15 Avril 2024 à 10 h00 s'est tenue une séance de travail  
au siège de la Ligue Nationale de Futsal en présence des membres de la  
Commission Organisation des Compétitions .

Ordre du Jour :

Programmation de la Compétition Futsal Division 1 Catégorie Séniors -  
( 15eme Journée Programmée le 19 - 20 Avril)

Programmation de la Compétition Futsal Division 2 Catégorie Séniors -  
( 12eme Journée Programmée le 19 - 20 Avril)

Programmation de la 1/2 Finale Coupe d'Algérie Futsal  
( Programmée le 26 et 27 Avril 2024 )

Note aux Clubs – Rappel Règlement du Championnat Futsal -

**Saison 2023 – 2024 – Phase Retour –  
Programme de la Compétition Nationale Futsal – Division 1 –  
15eme Journée – 19 - 20 AVRIL 2024**

N° Match	Groupe Centre Est		Lieu
164	AT MSILA	CF BORDJ BOU ARRERIDJ	Salle Salem Mayouf
165	AF BORDJ BOU ARRERIDJ	CR OULED RAHMOUNE	Salle 20 Aout BBA
166	EF CONSTANTINE	AC GUELMA	Salle Hamlaoui
167	SKIKDA FUTSAL	CF EL KSEUR	Salle Freres Bouchache
/	AC AUZIUM	Exempt	/
N° Match	Groupe Centre Ouest		Lieu
168	RED ORAN	MC BEJAIA	Salle Bir El Djir
169	FC BEJAIA	MHS ORAN	Salle OPOW Béjaia
170	PARADOU AC	ASM AIN DEFLA	Salle El Wiam
171	FS MEDEA	FC AKBOU	Salle Imam Lyes
/	RC BERCHICHE	Exempt	/
N° Match	Groupe Sud		Lieu
172	HB METLILI C.	A HASSI MESSAOUD	Salle Chérif Slimane
173	CRM HASSI MESSAOUD	CSS GHARDAIA	Salle Sidi Khouiled
174	CNS BOUNOURA	JSM DJAMAA	OMS Bounoura
175	W ROUISSAT	CM BERRIANE	Salle Messaoud Ayad
176	TS EL KSOUR	RC MEGHAIER	Salle Ahmed Zabana

**Saison 2023 – 2024 – Phase Retour –  
Programme de la Compétition Nationale Futsal – Division 2 –  
12eme Journée – 19 - 20 Avril 2024**

N° Match		Groupe CENTRE		lieu
157	JS SAID HAMDINE	TAC ZERALDA		Salle
158	ASS AKBOU	UAM SAHEL		OPOD GUENDOUZA
159	J SIDI MOUSSA	W HASSI BAHBAH		Salle Baraki
160	US ROUIBA	OS BAB EL OUED		Salle Bordj El Bahri
N° Match		GROUPE EST		lieu
161	C RAS EL AIN	A SPORTING MILA		Salle Ras El Oued
162	EJ EL EULMA	RC AIN MLILA		Salle Laameche Guedjal
/	GF B.B.A.	Exempt		/
/	GAF SKIKDA	Exempt		/
N° Match		GROUPE OUEST		lieu
163	HC SFISEF	OS TIGHENIF		Salle OMS Mouzari
164	3 FA SBA	G BIR EL DJIR		Salle OMS 24 Fevrier
165	ARB TISSEMSILT	AEK TLEMEN		Salle Alaouat Tayeb
166	RC NAAMA	FA KHEMISTI		Salle Naama
N° Match		GROUPE SUD		lieu
167	S HASSI MESSAOUD	FKE HIRANE		Salle Sidi Khouiled
168	NR SAID OTBA	ESL MENIAA		Salle Sidi Khouiled
169	OS OUARGLA	CR HASSANI A.K		Salle Sidi Khouiled
170	MC OUM MERIEM	M AIN BEIDA		Salle OMS Hassani

## NOTE AUX CLUBS

### Article 61 : Rencontre à Huis clos

Le huis clos est la décision prise par la ligue de faire jouer un match dans une salle sans la présence du public

Lorsqu'un match doit se dérouler à huis clos, seuls ont droit à l'accès à la salle les personnes désignées ci-après :

- \* Quatorze (14) joueurs par équipe
- \* Les cinq (05) dirigeants disposant de licences ;
- \* L'arbitre directeur et les arbitres assistants ;
- \* Les commissaires aux matches ;
- \* Le ou les officiels mandatés par la ligue ou la FAF ;
- \* Le personnel de la salle et les structures chargées de l'organisation de la rencontre ;
- \* Les membres de la presse dûment accrédités par la ligue à raison d'un journaliste et d'un photographe par organe
- \* Cinq (05) autres membres pour chaque club disposant de licences établies pour la saison en cours sont autorisés à prendre place à la tribune officielle

**Au cas où l'arbitre constate la présence d'autres personnes dans les tribunes ou autour du terrain, il ne doit pas faire démarrer la rencontre, et le cas échéant, annuler le match. Le club fautif, encourt, les sanctions suivantes :**

- Match perdu par pénalité.
- Le double des sanctions financières initiales

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FUTSAL

### Chapitre 3 : Classement

#### Article 66 : Classement

Le championnat se déroule en deux phases : Aller et Retour. Il est attribué : - Trois (03) points pour un match gagné ; - Un (01) point pour un match nul ; - Zéro (00) point pour un match perdu sur terrain ou par pénalité

Classement des équipes :

A. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclarée championne.

B. En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, au terme du classement final, les équipes seront départagées selon l'ordre des critères suivants :

- Le plus grand nombre de points obtenus par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées ;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées ;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller ;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller ;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller ;
- En cas d'égalité concernant tous les critères ci-dessus, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

**Pour le classement des équipes dans plusieurs groupes d'une même division ou d'une même division dans des groupes différents, il y a lieu de se référer aux dispositions du règlement des championnats de Football Amateur .**

# RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FOOTBALL AMATEUR

## CHAPITRE 3 : CLASSEMENT

### Article 69 : Classement

#### 2 / Classement des équipes dans plusieurs groupes d'une même Division

**B / Pour déterminer l'équipe la mieux classée parmi les équipes classée ex-aequo au sein d'une même division et dans des groupes différents n'ayant pas le même nombre d'équipes,**

le classement se fait de la manière suivante :

- **Rendre égalitaire le nombre de clubs composant les groupes**, en supprimant le ou les club(s) classé(s) dernier(s) puis on annule les résultats obtenus par ces clubs face aux clubs concernés .
- **L'équipe ayant enregistré le plus de points** parmi les équipes concernées chacun dans son groupe face aux équipes restantes
- **La meilleure différence de buts obtenue par une équipe** sur l'ensemble des matches joués obtenue par une équipe sur l'ensemble des matches joués par les équipes concernées lors de la phase Aller ( buts marqués moins buts encaissés )
- **Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe** sur l'ensemble des matches joués par les équipes concernées lors de la phase Aller
- **Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matches joués à l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase Aller**
- En cas d'égalité, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre .

Le Président  
de la Commission de l'Organisation des Compétitions



Abderahmane ADDI